



Plan ISB2000 – assurance hospitalisation complémentaire

7^{ème} trophée consécutif

En cas de maladie, accident et accouchement:

- Hospitalisation
- Pré/post hospitalisation
- 27 Maladies Graves
- Services

Hospitalisation

Remboursement illimité des frais d'hospitalisation (y compris le one-day clinic) après intervention de l'assurance maladie légale¹ ;

Libre choix du médecin, de la chambre et de l'hôpital;

Couverture mondiale ;

Globalisation de la facture d'hospitalisation: DKV rembourse intégralement les frais médicaux à charge de l'assuré, même en cas d'absence d'intervention de l'assurance maladie légale pour certains postes de la facture d'hospitalisation;

Rooming-in: remboursement à 100% des frais de séjour d'un des parents assurés de l'enfant hospitalisé;

Ambulance routière : illimité en Belgique en cas d'admission et de sortie de l'hôpital;

Hélicoptère : en Belgique, du lieu de l'accident au centre hospitalier;

Garantie à vie - DKV ne peut résilier la police unilatéralement²;

Souscription jusqu'à 69 ans y compris;

Pas de stage sauf pour les frais des traitements dentaires y inclus les prothèses dentaires, le matériel dentaire, les bridges, les couronnes et les implants : stage de 12 mois³;

Pas de questionnaire médical ni de stage pour les nouveaux-nés si l'un des parents est déjà assuré et si l'enfant est assuré, dans les 60 jours qui suivent le mois de sa naissance, selon le même plan qu'un des parents assurés.

Pré/ post hospitalisation

Remboursement des frais médicaux 30 jours avant et 90 jours après l'hospitalisation :

- à **100%**, après intervention de l'assurance maladie légale⁴, des prestations médicales et paramédicales ;
- à **80%**, après intervention de l'assurance maladie légale⁴, des médicaments allopathiques et homéopathiques, des pansements et du matériel médical (non-dentaire).

Maladies Graves

Remboursement des frais médicaux de 27 maladies graves en dehors du séjour hospitalier:

- à **100% par prestation** et après intervention de l'assurance maladie légale⁴, des prestations médicales et paramédicales;
- à **80% par prestation** et après intervention de l'assurance maladie légale⁴, des médicaments allopathiques et homéopathiques, des pansements et du matériel médical (non-dentaire).

27 Maladies Graves: Le cancer, la leucémie, la maladie de Parkinson, la maladie de Hodgkin, la maladie de Pompe, la maladie de Crohn, la maladie d'Alzheimer, le SIDA, le diabète, la tuberculose, la sclérose en plaques, la sclérose latérale amyotrophique, la méningite cérébro-spinale, la poliomyélite, les dystrophies musculaires progressives, l'encéphalite, le tétanos, l'hépatite virale, la malaria, le typhus exanthématique, les affections typhoïdes et paratyphoïdes, la diphtérie, le choléra, le charbon, la mucoviscidose, la dialyse rénale.

Services

Medi-Card[®] : paiement direct de la facture d'hospitalisation à l'hôpital.

DKV Assistance : à l'étranger, assistance et rapatriement si médicalement nécessaire. Un seul numéro de téléphone: + 32 (0) 2 230 31 32.

Particularités du plan ISB2000

- domicile et résidence fixe en Belgique
- être affilié à et bénéficier des avantages de la Sécurité Sociale belge
- franchise annuelle et par personne n'est pas applicable pour la couverture ambulatoire des 27 maladies graves

¹ Si l'assurance maladie légale n'intervient pour aucun des postes de la facture d'hospitalisation, le remboursement est réduit de 50%.

² Sauf les droits prévus par les dispositions légales.

³ Traitements dentaires suite à une maladie ou un accident limité à maximum € 743,68 / personne / année d'assurance (traitement orthodontique non-couvert).

⁴ Si l'assurance maladie légale n'intervient pas, le remboursement est réduit de 50%.

Plan ISB2000

Garantie

- Hospitalisation
- Frais ambulatoires pré-post hospitaliers
- Maladies Graves

Option

- Frais ambulatoires
- Soins dentaires

Cible

- Nouveaux clients/ clients existants

Points forts

- Remboursement illimité en cas d'hospitalisation (y compris one-day clinic)
- Globalisation de la facture
- Medi-Card®
- Pré/ post: 30 jours avant et 90 jours après l'hospitalisation
- 27 Maladies Graves
- DKV Assistance
- Libre choix de la chambre, du médecin, de l'hôpital
- Territorialité: le monde entier
- Ambulance routière: remboursement illimité en Belgique
- Hélicoptère: en Belgique, du lieu de l'accident au centre hospitalier
- Durée du contrat: à vie

Tarif spécial exit-groupe DKV

Exonération de 9,25% des taxes d'assurance à partir du 01/07/2011

en cas de continuation de couverture à titre individuel, après une ancienneté de 2 années ininterrompues en couverture groupe et moyennant une demande introduite endéans les 105 jours suivant la fin de la couverture groupe (prime à diviser par 1,1925 et à multiplier par 1,1).

Ristourne de 10%

à déduire pour les personnes à partir de l'âge d'entrée de 60 ans, sans plan Horizon, qui quittent leur assurance groupe hospitalisation DKV (prime à multiplier par 0,9).

Exonération à partir du 01/07/2011 + ristourne prime à diviser par 1,1925, à multiplier par 1,1 et ensuite par 0,9.

- L'âge d'entrée se calcule en soustrayant l'année de naissance de l'année en cours
- La franchise n'est pas d'application pour la couverture ambulatoire des 27 maladies graves
- Concerne les codes postaux 1000 à 1210 inclus
- Paiement annuel : -3%
- Primes à partir du 01.01.2011

Franchise annuelle en euro

Age	0	125	250	375	500
00-19	19,91	11,99	10,65	8,75	7,22
20	36,50	33,45	30,68	28,19	25,92
21	37,66	34,49	31,62	29,04	26,70
22	38,90	35,62	32,65	29,95	27,54
23	40,22	36,82	33,73	30,96	28,43
24	41,49	37,97	34,78	31,88	29,29
25	42,72	39,08	35,79	32,80	30,13
26	43,97	40,20	36,80	33,73	30,96
27	45,22	41,35	37,82	34,67	31,81
28	46,53	42,53	38,90	35,63	32,67
29	47,88	43,74	40,01	36,63	33,58
30	49,27	45,02	41,16	37,68	34,53
31	50,76	46,34	42,36	38,77	35,53
32	52,30	47,73	43,63	39,91	36,56
33	53,89	49,20	44,95	41,10	37,64
34	55,56	50,70	46,30	42,33	38,76
35	57,30	52,28	47,73	43,63	39,94
36	59,10	53,91	49,21	44,97	41,13
37	60,96	55,59	50,75	46,36	42,40
38	62,88	57,33	52,32	47,79	43,68
39	64,85	59,12	53,93	49,24	45,02
40	66,88	60,95	55,59	50,76	46,38
41	68,95	62,82	57,30	52,31	47,79
42	71,09	64,76	59,04	53,89	49,22
43	73,30	66,76	60,85	55,53	50,69
44	75,55	68,80	62,69	57,20	52,21
45	77,85	70,88	64,59	58,91	53,76
46	80,22	73,02	66,54	60,67	55,35
47	82,65	75,24	68,53	62,48	56,99
48	85,13	77,48	70,56	64,31	58,66
49	87,66	79,78	72,63	66,19	60,36
50	90,25	82,13	74,77	68,11	62,12
51	92,91	84,52	76,93	70,09	63,90
52	95,62	86,97	79,15	72,10	65,73
53	98,39	89,48	81,44	74,16	67,59
54	101,24	92,07	83,79	76,29	69,52
55	104,17	94,72	86,17	78,47	71,50
56	109,01	97,45	88,65	80,70	73,52
57	110,27	100,25	91,18	83,00	75,60
58	113,45	103,13	93,80	85,35	77,74
59	116,71	106,08	96,46	87,77	79,93
60	138,07	125,46	114,09	103,81	94,52
61	142,02	129,04	117,32	106,74	97,17
62	148,46	132,69	120,64	109,73	99,89
63	150,17	136,42	124,01	112,79	102,66
64	154,37	140,24	127,45	115,91	105,49
65	180,40	144,09	130,95	119,09	108,37
66	541,20	444,03	403,50	366,93	333,81
67	541,20	455,88	414,24	376,65	342,63
68	541,20	467,82	425,01	386,40	351,51
69*	541,20	479,73	435,84	396,21	360,33

Primes mensuelles en euro, taxe et cotisation INAMI incluses

* Age limite de souscription